



Mody GUIRO
President
Président

Kwasi ADU-AMANKWAH
General Secretary
Secrétaire Général
Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10
Fax : 00228 225 61 13
LOME - TOGO
Email : info@ituc-africa.org
Web : www.ituc-africa.org

S.E.M. Idriss Déby Itno
Président de la République
N'Djamena
République du Tchad

Lomé, le 14 septembre 2012

**Objet: Harcèlement à l'encontre de membres
de l'Union des syndicats du Tchad (UST)**

Excellence Monsieur le Président de la République,

Selon les informations reçues, Messieurs François Djondang, Michel Barka et Younous Mahadjir, membres du Bureau exécutif de l'UST ont été auditionnés par la police, ensuite par le Procureur de la République le 10 septembre, inculpés, puis remis en liberté et appelés à comparaître le 18 septembre 2012 devant la Chambre correctionnelle du Tribunal de première instance de N'Djamena. Ces actions en justice en vue de rendre impossible l'exercice de ces droits constituent une violation grave de la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la Liberté syndicale, Convention qui a été ratifiée par le Tchad.

Ces multiples inculpations s'inscrivent malheureusement dans le cadre de la grève légitime des travailleurs tchadiens réclamant, depuis le 17 août 2012, l'application d'un décret promulgué en novembre 2011 suite à un protocole d'accord portant grilles salariales dans le secteur public, et conclu entre le Gouvernement, l'Union des Syndicats du Tchad(UST) et la Confédération libre des travailleurs du Tchad (CLTT).

La CSI-Afrique dénonce vivement ces actes de harcèlement et les inculpations à l'encontre des leaders de l'UST, qui ne semblent viser qu'à les intimider et à sanctionner leurs activités de défense des droits économiques et sociaux.

La CSI-Afrique appelle les Autorités tchadiennes à s'engager dans la voie d'un véritable dialogue social pour résoudre les problèmes dans la paix, par l'émergence de compromis réels et un engagement effectif de la part de l'État en vue de la satisfaction des revendications légitimes des travailleurs tchadiens.

La CSI-Afrique demande à Monsieur le Président de la République, en tant que de garant des libertés fondamentales, de mettre un terme à toute forme de harcèlement - y compris judiciaire - à l'encontre des leaders syndicalistes et plus généralement à l'endroit de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme au Tchad.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire Général



Kwasi Adu-Amankwah

CC:

- UST et CLTT
- SEM le Premier Minsitre, Tchad
- Ministre de la Fonction Publuque, Tchad
- Ministre des Droits de l'Homme, Tchad
- Mission Permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- Ambassade du Tchad à Bruxelles
- CSI Bruxelles
- Affiliées de la CSI-Afrique
- OUSA